

La commission parlementaire sur les sectes présente son 3e rapport mardi

La commission parlementaire d'enquête sur les sectes présentera mardi son troisième rapport, intitulé "L'enfance volée. Les mineurs victimes des sectes", qui comporte 50 propositions visant à mieux protéger les enfants.

Plusieurs de ces mesures concernent vraisemblablement les conditions de scolarisation et le contrôle médical, ces sujets ayant été abondamment abordés au fil des 65 auditions qui ont rythmé le travail de la Commission mise en place le 28 juin 2006.

Présidée par Georges Fenech (UMP, Rhône), la commission a entendu des représentants de l'enseignement, des juristes, des spécialistes du phénomène sectaire, des défenseurs des victimes, le directeur du bureau central de Cultes du ministère de l'Intérieur, un pédopsychiatre et d'anciens adeptes.

La dernière audition a ainsi été consacrée à un couple d'anciens de la communauté biblique de Tabitha's place. Ils ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que les enfants de cette communauté seraient beaucoup moins coupés du monde s'ils allaient à l'école à l'extérieur.

La question du suivi médical et de la transfusion sanguine a également été longuement étudiée par la Commission. Les témoins de Jéhovah, hostiles à la transfusion, s'en sont émus et ont écrit aux membres de la Commission pour rappeler qu'ils respectaient les lois de la République et que leurs enfants allaient à l'école publique, invoquant aussi la liberté de culte. Ils estiment devoir se trouver hors du champ d'investigation de la "commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs". Les Témoins de Jéhovah avaient été considérés comme une secte dans un précédent rapport parlementaire en 1995.

D'autres associations ont exprimé leurs réserves sur les travaux de la Commission avant même qu'ils ne soient publiés, notamment l'Eglise de Scientologie, qui réfute toute référence au mouvement sectaire, et la Coordination des associations de particuliers pour la liberté de conscience (Caplc), qui conteste les statistiques qu'auraient utilisées les parlementaires.

Ce rapport parlementaire sera le troisième du genre : celui de 1995 était consacré au phénomène sectaire et celui de 1999 à l'argent des sectes.

La commission d'enquête compte 30 membres. Martine David (PS, Rhône) et Alain Gest (UMP, Somme) en sont les vice-présidents, Jean-Pierre Brard (app-PCF, Seine-Saint-Denis) et Rudy Salles (UDF, Alpes-Maritimes) les secrétaires, et Philippe Vuilque (socialiste, Ardennes) le rapporteur.